

## LES ÉTABLISSEMENTS ET LES SALARIÉS

### RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT SELON LEUR TAILLE (2021)

0 salarié	● 52 688 (67%)
1 à < 10 salariés	● 22 119 (28%)
10 à < 20 salariés	● 2 346 (3%)
20 à < 50 salariés	● 1 283 (1%)
50 à < 200 salariés	● 566 (1%)
200 salariés et plus	● 46 (0%)



### RÉPARTITION DES SALARIÉS DE L'ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT SELON LA TAILLE DE LEUR ÉTABLISSEMENT (2023)

1 à < 10 salariés	● 44%
10 à < 20 salariés	● 18%
20 à < 50 salariés	● 17%
50 à < 200 salariés	● 12%
200 salariés et plus	● 9%



Note de lecture : les établissements de 1 à moins de 10 salariés représentent 28 % des établissements et concentrent 44 % des effectifs de l'électricité du bâtiment.

Entre 2020 et 2021, l'activité des travaux d'installations électriques a connu une hausse de 4 % son effectif. Entre 2017 et 2021, le nombre d'électriciens du bâtiment a augmenté de 18 %.

Nombre de salariés (tous métiers confondus)	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
2020	179 428
2021	185 710 (+4%)

Source : URSSAF / Traitements : Réseau des CERC.

Lecture : entre 2020 et 2021, les effectifs ont augmenté de 4 % dans l'activité « travaux d'installation électrique dans tous locaux ».

### ZOOM SUR LES ÉLECTRICIENS (ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉLECTRICIENS)



**+18%**  
nombre d'électriciens  
entre 2017 et 2021

Source : UCF-CIBTP / Traitements : Réseau des CERC / Secteurs BTP

### ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT (2021)

**79 048** établissements  
(14% des établissements du secteur Bâtiment).

**84%** des établissements  
comportant au moins un salarié  
sont des établissements de moins  
de 10 salariés.

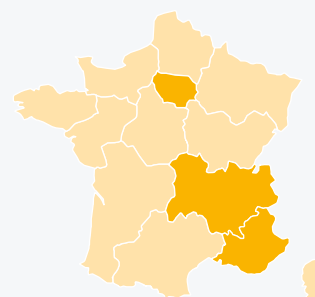
**7** salariés en moyenne  
par établissement disposant  
d'effectifs (5,8 salariés en moyenne par  
établissement dans le secteur Bâtiment).

### TOP 3 DES RÉGIONS (2021)

**Île-de-France**  
13 498 établissements

**Auvergne-Rhône-Alpes**  
11 037 établissements

**Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
9 466 établissements



## LA FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS

### NOMBRE ET ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LE BÂTIMENT DONT LES FORMATIONS ONT ÉTÉ FINANCÉES PAR L'OPCO DE LA CONSTRUCTION (CONSTRUCTYS)

	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
2022	36 304
2023	39 370 (+8%)

### L'ÉLECTRICITÉ DANS LE BÂTIMENT EN 2023



### TOP 3 DES PRINCIPAUX THÈMES ET SOUS-THÈMES DES FORMATIONS (2023)

<b>N°1</b>	<b>Réglementaire Santé - Sécurité</b>	→ <b>67%</b>	Électricité <b>39%</b> Conduite d'engins <b>23%</b> Travaux en hauteur <b>14%</b>
<b>N°2</b>	<b>Énergie/ Environnement</b>	→ <b>10%</b>	Énergies renouvelables <b>49%</b> Mobilité <b>31%</b> FEEBAT <b>9%</b>
<b>N°3</b>	<b>Numérique</b>	→ <b>8%</b>	Logiciel de gestion <b>42%</b> Logiciel de bureautique <b>10%</b> CAD BIM <b>9%</b>

### TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

#### Auvergne-Rhône-Alpes

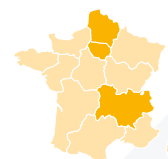
5 967 stagiaires

#### Île-de-France

4 721 stagiaires

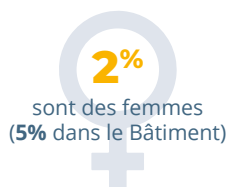
#### Hauts-de-France

3 908 stagiaires



## LA FORMATION CONTINUE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS

### L'ÉLECTRICITÉ DANS LE BÂTIMENT (2023)



### TOP 3 DES PRINCIPAUX THÈMES ET SOUS-THÈMES DES FORMATIONS (2023)

<b>N°1</b>	<b>Technique</b>	→ <b>82%</b>	Techniques <b>91%</b> FEEBAT <b>7%</b> Permis de conduire <b>&lt; 1%</b>
<b>N°2</b>	<b>Gestion et informatique</b>	→ <b>16%</b>	Gestion et management général <b>82%</b> Gestion et management spé. métier <b>12%</b> Appel d'offres, logiciels spé., coût de revient <b>2%</b>
<b>N°3</b>	<b>Formations élus et diplômantes</b>	→ <b>&lt; 1%</b>	RNCP Reprise-transmission entreprise <b>56%</b> RNCP spé. métier & RNCP transverse <b>20%</b>

### TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

#### Occitanie

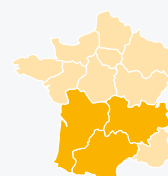
756 stagiaires

#### Auvergne-Rhône-Alpes

705 stagiaires

#### Nouvelle-Aquitaine

554 stagiaires



## LES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

### L'ÉLECTRICITÉ DANS LE BÂTIMENT EN 2023

**15%**  
sont des femmes  
(9% dans le Bâtiment)

**316**  
Contrats de professionnalisation en cours au 31/12/2023 soit **6%** des contrats de professionnalisation du Bâtiment

Plus de **4** salariés sur **10**  
exécutent leur contrat de professionnalisation dans une entreprise de moins de 10 salariés (**46%**)

**90%**  
des salariés en contrat de professionnalisation visent l'obtention d'un titre ou d'un diplôme (**69%** dans le Bâtiment)

Entre 2021 et 2023, le nombre de contrats de professionnalisation dans l'électricité du bâtiment est resté stable contrairement à la tendance générale du secteur du Bâtiment dans son ensemble (-7 %).

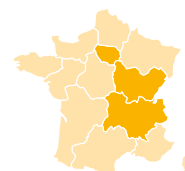
	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
2021	315
2022	322 (+2%)
2023	316 (-2%)

### TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

**Île-de-France**  
51 contrats

**Auvergne-Rhône-Alpes**  
39 contrats

**Bourgogne-Franche-Comté**  
37 contrats



Lecture : entre 2021 et 2022, les contrats de professionnalisation ont augmenté de 2 % dans l'activité « travaux d'installation électrique dans tous locaux ».

## LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

### L'ÉLECTRICITÉ DANS LE BÂTIMENT EN 2023

**6%**  
sont des femmes  
(7% dans le Bâtiment)

**13 561**  
Contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2023 soit **14%** des contrats d'apprentissage du Bâtiment

**6** apprentis sur **10**  
exécutent leur contrat d'apprentissage dans une entreprise de moins de 10 salariés (**60%**)

**36%**  
des apprentis visent un CAP (**49%** dans le Bâtiment)

Entre 2021 et 2023, le nombre de contrats d'apprentissage dans l'électricité du bâtiment a augmenté de 2 % (+1% dans le secteur Bâtiment).

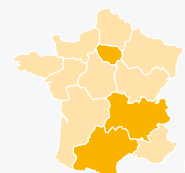
	Travaux d'installation électrique dans tous locaux
2021	13 310
2022	13 433 (+1%)
2023	13 561 (+1%)

### TOP 3 DES RÉGIONS (2023)

**Île-de-France**  
2 622 contrats

**Auvergne-Rhône-Alpes**  
2 480 contrats

**Occitanie**  
1 713 contrats



Lecture : entre 2021 et 2022, les contrats d'apprentissage ont augmenté de 1 % dans l'activité « travaux d'installation électrique dans tous locaux ».

## CLÉS DE COMPRÉHENSION

### LES ÉTABLISSEMENTS

Pour les deux graphiques « Répartition des établissements de l'électricité du Bâtiment » (par code NAF ou selon leur taille) :

Source : INSEE (établissements au 31/12/2021)

Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Sont comptabilisés tous les établissements de France (sauf ceux n'ayant aucun salarié et ne réalisant aucun chiffre d'affaires) dont les codes NAF sont les suivants :  
43.21A : Travaux d'installation électrique dans tous locaux

Pour le graphique « Répartition des salariés de l'électricité du Bâtiment selon la taille de leur établissement » :

Source : OPCO de la Construction - Constructys - d'après le fichier transmis par France Compétences (URSSAF).

Photographie à instant T des adhérents en Décembre 2023.

Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

L'effectif transmis par l'URSSAF pour chacun des établissements correspond à l'effectif équivalent temps plein moyen sur l'année.

### LES SALARIÉS

Source : URSSAF

Traitements : réseau des CERC

Sont comptabilisés tous les salariés des entreprises des codes NAF cités précédemment, quelle que soit la fonction occupée (production, administratif, commercial, technicien ou cadre).

Source : UCF-CIBTP

Traitements : réseau des CERC

Sont comptabilisés tous les salariés qui occupent le métier d'électricien quelle que soit l'entreprise BTP ressortissante à la caisse des congés payés.

*NB : les effectifs d'un métier peuvent dépasser le nombre de salariés total associé à l'activité (NAF) du métier cible.*

*Causes : caractéristiques spécifiques des sources de données, une entreprise peut être multi-activité mais dispose d'un seul code NAF etc.*

### CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Source : OPCO de la Construction - Constructys

Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Contrats en cours au 31/12/N.

### CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Source : OPCO de la Construction - Constructys

Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Contrats en cours au 31/12/N.

### FORMATION CONTINUE DES SALARIÉS

Source : OPCO de la Construction - Constructys

Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Sont comptabilisées uniquement les formations continues des personnels sous statut **salarié** et **financées par l'OPCO de la Construction** (Constructys).

Les entreprises peuvent réaliser des formations en autofinancement qui ne sont donc pas comptabilisées.

### FORMATION CONTINUE DES TRAVAILLEURS NON-SALARIÉS

Source : FAFCEA

Traitements : OPCO de la Construction - Constructys

Sont comptabilisées uniquement les formations continues des **personnels non-salariés du Bâtiment** (ex : artisans, conjoints non-salariés, créateurs-repreneurs d'entreprise, auto-entrepreneurs) et **financées par le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales** (FAFCEA).

Les entreprises peuvent réaliser des formations en autofinancement qui ne sont donc pas comptabilisées.

*NB : certaines données formations ne sont pas intégrées au périmètre d'analyse car le code NAF de l'entreprise est hors champ du BTP alors que son IDCC appliqué et déclaré à l'URSSAF (par le biais de la DSN), correspond au périmètre de financement de l'OPCO de la Construction.*